

PROCES-VERBAL DE LA REUNION CSE DE LA MLHG

Du 18 Octobre 2019

Présents :

Représentant de l'Employeur

CARREL Nadège
Directrice

Délégués 1^{er} Collège

Sabine Duby
Lydie Clément Secrétaire CSE
Laurent Olivier Trésorier CSE
Catherine Hernandez

Délégués 2^{ème} Collège

Frédéric ROLLET

Invitée :

Christine COMMINGES-DELPECH
RRH

1 - Démission du membre CSE

Un membre suppléant CSE a présenté sa démission. Il s'agit de Mr Sadok SENOUSI. Il reste donc à ce jour trois personnes suppléantes.

Les modifications sur intranet seront faites en conséquence.

2 - Changement de prestataires du CSE

Après plusieurs études financières, les membres élus CSE ont démarché plusieurs prestataires CSE. Le nouveau prestataire retenu est PROWEBCE.

L'étude est partie de l'analyse inéquitable de prestations utilisées par les salariés, de prestations bloquées pour les salariés en cas de dates de paiements différés.

L'objectif est de permettre à chaque salarié d'avoir divers paniers culture, voyage, loisirs, abonnements divers, sans retard de distribution. Les salariés peuvent à leur choix cumuler les prestations différentes (site internet, application mobile, billetterie culture loisirs, agences de voyages, chèques cadeaux et subventions)

Les salariés pourront également coupler le cumul de leurs prestations avec un paiement de vacances en six fois.

Chaque salarié pourra ainsi avoir accès aux informations et de voir les abondements immédiatement ; il peut également faire le choix de recevoir ses commandes dématérialisées à son domicile.

La prestation est financée en partie par le budget de fonctionnement ; ce qui permet aux salariés de bénéficier de ce budget.

Le contrat du prestataire précédent Version CE sera dénoncé d'ici la fin du mois d'Octobre 2019.

L'élu titulaire cadre regrette que cette information n'ait pas été partagée en amont au sein du CSE, et d'apprendre en séance cette initiative. Il ne remet pas en cause son bien fondé et reste sur un principe de confiance. Il demande à être informé comme les autres membres du CSE à l'avenir.

Le vote valide à l'unanimité le changement du Prestataire

3 - Evolution du contrat de santé

- **Cotisation et garantie de prise en charge 2020**
- **Nouvelle DUE**

La RRH explique l'historique de la DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) depuis 2017.

La nouvelle DUE s'appliquera à partir de Janvier 2020 ainsi qu'une augmentation des cotisations de 10% après négociation relative au déséquilibre du contrat qui reste de 21% (bilan du 1^{er} semestre 2019). Les montants exacts nous seront communiqués en fin d'année.

- A La cotisation x correspondant à la cotisation du salarié isolé sera retranchée 71 euros ; le salarié va payer le reliquat
- A la cotisation y correspondant à la cotisation famille sera retranchée 100 euros : le salarié paiera le reliquat

La Direction souligne que le montant de la prise en charge de la cotisation employeur est figée à 71 euros pour un salarié isolé/e et 100 euros pour la cotisation familiale.

Le vote valide à l'unanimité ces montants.

La Direction a fait une importante négociation avec le prestataire PREVIFRANCE en s'appuyant sur le partenariat avec le courtier ; l'objectif principal : comment garder la qualité des remboursements en limitant le cout au maximum dans un contexte de contrat déficitaire.

La MLHG a mis en avant l'augmentation des nombres de salariés.

Après une importante négociation, au lieu de subir une augmentation de 20 %, celle-ci ne sera que de 10 % en conservant le même niveau de qualités de prestations actuelles (cf note) soit :

- Cotisation du salarié isolé reliquat aux alentours de 7 euros
- Cotisation famille reliquat aux alentours de 13 euros

Ces cotisations seront directement prélevées sur la paie des intéressés.

Chaque salarié sera informé individuellement de cette révision et se verra remettre la nouvelle DUE modifiée.

Dans le cadre du contrat responsable les garanties n'ont donc pas baissé. Les salariés bénéficient de la même qualité de prestations.

Le 1^{er} collègue donne un avis favorable.

Le 2^{ème} collège donne un avis favorable.

4 - POINT SUR LES ŒUVRES SOCIALES

Le montant moyen des chèques vacances est de 267.76 euros par salariés selon les règles d'attribution des règles sociales (se référer au fonctionnement indiqué dans l'intranet de la MLHG)

5 – POINT SUR LES PROCES VERBAUX

Rappel du fonctionnement : après lecture et propositions de modifications en amont, le PV finale est présenté pour validation en réunion CSE.

La version finale (après intégration de modifications éventuelles validées lors du process de validation) doit être mise sous format PDF et envoyée aux Assistant-e-s Administratif-ve-s des antennes et Assistante de Direction pour affichage. Elle est également mise sur intranet pour consultation.

6 –FERMETURES 2020

Propositions de dates :

Ponts fixes

Vendredi 22 Mai 2020

Lundi 13 Juillet 2019

3 ponts libres

Fermeture ETE

Du Lundi 03 Aout 2020 au 14 Vendredi 14 Août 2020

Fermeture Noël

Du Jeudi 24 Décembre 2020 au Jeudi 31 Décembre 2020

6 – QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre du mouvement du personnel, deux départs à la retraite seront effectifs à la fin de l'année 2019.

Concernant le poste de Cadre, la Direction prend la décision d'ouvrir un poste de chargé-e de projet Dispositifs d'Accompagnement hiérarchique de Mme Muriel AVRIL.

L'ouverture du poste est prévue dès que possible pour un tuilage d'au moins trois semaines. Le poste sera basé à Opale.

Concernant les Conseillers en Insertion missionnés dans le cadre du PIC, la Direction a décidé d'attribuer une prime mensuelle (prime de sujétion : 135 euros brut mensuelle) compte-tenu des horaires atypiques de travail, équivalente à celle des contributeurs.

La Direction informe les membres du CSE qu'une salariée a obtenu la médaille du travail au mouvement du 14 Juillet 2019.

La Direction fournira le diplôme de la médaille du travail afin de permettre au trésorier du CSE de débloquer la somme. La Direction abondera suite à la réception de la copie du chèque.

Un membre CSE demande des informations sur le budget d'attribution des financements Garantie Jeunes dont la date butoir est le 17 Octobre 2019. La Direction a contacté la Direccte afin d'obtenir la convention financière sur l'exercice en cours. La réponse de la Direccte est « on attend ».

Clôture du CSE à 15h15

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal line crossing it.